



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AOUT 2016

L'an deux mille seize le cinq Août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard ANSELME, Maire.

Date de convocation : 29 juillet 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 14

Etaient présents : Bernard ANSELME, Fernand AUGERT, Mathieu BONNEL Béatrice CARQUEVILLE, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Frédéric DUPUIS Nicolas LAMBERT, Eric PAPOZ, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT.

Absents :

Christelle BATAILLER (procuration à Eric PAPOZ)

Patrick BATAILLER (procuration à Nicolas LAMBERT)

Françoise ROL (procuration à Nathalie RONCO)

Secrétaire de séance : Nathalie RONCO

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Approbation de la cotisation à reverser au SIVAV pour 2016

Vote : à l'unanimité

1 – APPROBATION DU RETRAIT DE LA COMPETENCE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN MATIERE TOURISTIQUE » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARVAN PUIS REPRISE PAR LA COMMUNE DE LA COMPETENCE ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE AU SIVAV

La stratégie de développement touristique est au cœur des préoccupations des élus des communes membres de la Communauté de Communes de l'Arvan. A la suite de la publication de la loi NOTRe, de nombreuses interrogations et incertitudes se posent sur l'organisation de la promotion touristique. Les élus du massif craignent que le changement de périmètre de leur intercommunalité conduise à une perte de dynamisme, de réactivité et d'efficacité vis-à-vis de ces enjeux.

Il est rappelé qu'une part importante de l'activité des communes membres de la Communauté de Communes de l'Arvan est liée au tourisme, alors qu'il en va différemment des communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne.

A l'heure actuelle, le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards, qui existe depuis les années 60, permet de fédérer les actions et réflexions des communes dans le domaine touristique. Ce syndicat exerçait déjà pour le compte de la Communauté de Communes de l'Arvan des missions pour la mise en œuvre de la compétence « Développement économique en matière touristique ».

Devant les évolutions importantes qui nous attendent, les élus du massif ont souhaité confirmer l'importance du SIVAV. Pour cela, il a été proposé aux communes de reprendre la compétence tourisme actuellement confiée à la communauté de communes de l'Arvan et de la confier directement au SIVAV.

Après avoir entendu l'exposé du maire, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1 – d'approuver l'abandon de la compétence « Développement économique en matière touristique », par la Communauté de Communes de l'Arvan,
- 2 – d'adopter les statuts de la Communauté de communes modifiés en conséquence,
- 3 – décide de transférer au Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards la compétence précitée
- 4 – prend acte des écritures budgétaires consécutives au transfert de la compétence, et que tous les biens, charges, patrimoine de la commune seront transférés au syndicat pour l'exercice de la compétence précitée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve ce montage de transfert de compétence et autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Vote : à l'unanimité

2 – POINT SUR L'ASSOCIATION « TOUSS' EN' FONT »

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 juin dernier, une première mise au point a été faite. Il est rappelé que la commune a soutenu les actions mises en œuvre par l'Association à l'aide de moyens matériels et financiers.

La convention actuelle est terminée depuis le 31 décembre 2015, un projet de convention a été réalisé et des demandes supplémentaires de l'Association sont exposées.

Monsieur le Maire dit que cette convention est inacceptable et que le montant de la subvention demandée est trop élevée étant donné qu'il faut aussi tenir compte des moyens matériels et financiers mis à disposition gratuitement par la commune. Il est proposé qu'une DSP soit lancée pour la gestion de l'accueil des enfants de la halte-garderie et du club enfants pour les saisons à venir. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve favorablement le principe de lancement de la Délégation de Service Public pour la gestion de cette structure.

En cas où la procédure de réalisation de cette délégation de service publique ne pourrait être réalisée à cause de délai très court imposé par la loi, une étude sera menée pour que la commune prenne éventuellement le relais pour la mise en place de cette garderie.

Vote : 13 pour et 1 contre (Fernand AUGERT)

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DE LA COTISATION 2016 A REVERSER AU SIVAV

Lors du vote du budget (voir compte rendu du 7 avril 2016) une somme de 146.951,80 € a été prévue et devra être versée au SIVAV.

Vote : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Information sur la création d'une Association de commerçants sur la commune - Demande de réalisation d'une braderie à la Toussuire et d'une course de chevaux par M. Fernand AUGERT. Monsieur le Maire précise qu'il approuve la création de cette Association. Séance levée à 21 h 10

Le Maire,

Bernard ANSELME